

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'association « L'Air des Lyonnaises et des Lyonnais »

24 septembre 2018 – Maison des Associations salle 4 – 28 rue Denfert-Rochereau – 69004 LYON
Début de la réunion : 19H00 – Fin de la réunion : 21H00

Personnes présentes : 13 - Personnes absentes excusées : 2

Ordre du jour :

- Présentation de l'historique de la Commission Qualité de l'Air inter-conseils de quartier de Lyon et de la démarche ayant amené la décision de créer un site WEB porté par l'association « L'Air des Lyonnaises et des Lyonnais »
- Présentation et validation des statuts
- Présentation du projet de site WEB
- Budget prévisionnel des 12 premiers mois
- Candidatures et vote pour la composition du Conseil d'administration
- Élection du bureau par le Conseil d'administration
- Questions diverses

Présentation de l'historique et de la démarche

Un diaporama a été préparé pour servir de guide au déroulement de la réunion. Il présente les grandes lignes des actions depuis la création en février 2013 d'une Commission Qualité de l'Air inter-conseils de quartiers de Lyon 4^{ème}, 1^{er} et 9^{ème} arrondissements jusqu'à la décision de se doter de moyens de communications modernes portés par l'association L'Air des Lyonnaises et des Lyonnais, le but principal est de donner une plus large visibilité aux propositions des habitants pour améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise. L'association sera ouverte à tous, qu'ils fassent ou non partie d'un conseil de quartier.

Présentation et validation des statuts

Le projet de statuts préparé par un groupe de travail en juin et juillet 2018 est présenté aux participants. Il n'y a pas de demande de modification par rapport au projet et **les statuts sont adoptés à l'unanimité.**

Présentation du projet de site WEB

La présentation est faite par un membre du groupe de travail préparatoire, informaticien spécialiste du sujet. C'est lui qui assurera bénévolement le rôle de référent technique du site WEB : réservation des noms de domaine, hébergement par une société spécialisée, suivi du bon fonctionnement. Les choix techniques proposés doivent garantir la sécurisation des accès, le respect de la loi de mai 2018 sur la protection des données individuelles et la compatibilité avec les environnements smartphone.

Sur le plan du contenu, nous avons à constituer très rapidement un groupe de travail avec un responsable du contenu (administrateur et modérateur) et des contributeurs qui alimenteront le site en informations. Les premières réunions pour organiser ce groupe de travail se tiendront en octobre 2018.

Budget prévisionnel des 12 premiers mois

Les chiffres ci-dessous correspondent aux dépenses absolument nécessaires au démarrage et à la gestion de l'association. Suite à discussion en séance, le poste « achat nom de domaine et hébergement site WEB » a été revu à la baisse par rapport à ce qui a été présenté dans le diaporama. Une offre moins onéreuse sans perte de fonctionnalités a été trouvée pour 53,84 € au lieu de 110 €.

<u>Rubrique</u>	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
<u>Publication Journal Officiel</u>	44,00	44,00
<u>Achat nom de domaine et hébergement site WEB</u>	53,84	53,84
<u>Assurance RC</u>	71,33	109,41
<u>Compte bancaire avec carte et chéquier (coût annuel)</u>	64,80	120,00
<u>Total 1ère année</u>	<u>223,97</u>	<u>327,25</u>

Compte tenu des 13 premières adhésions de 20 € recueillies avant et pendant la séance soit 260 €, l'association dispose de la somme suffisante pour couvrir le budget minimum de la première année.

Candidatures et votes pour la composition du Conseil d'administration

11 personnes se sont portées candidates :

- Pascal Bœuf
- Angèle Corrias
- Gérard Crimier
- Gérard Françon
- Jacqueline Gros
- Raymond Joumard
- Bob Moiroud
- Kemal Mokrani
- Joanne Savoye-Di Spirito
- Gilles Thomas
- Bruno Viret-Lange

Ces 11 personnes ont été élues à l'unanimité des présents et constitueront donc le premier conseil d'administration de l'association.

Élection du bureau par le Conseil d'Administration

Conformément à l'article 13 des statuts, le conseil d'administration a élu parmi ses membres un bureau constitué de :

- Gérard Françon, Président
- Kemal Mokrani, Trésorier
- Gérard Crimier, Secrétaire
- et de 4 membres : Pascal Bœuf, Joanne Savoye-Di Spirito, Gilles Thomas et Bruno Viret-Lange

Questions diverses

Plusieurs questions ont été posées par l'assemblée au cours de la séance.

- Pouvoir toucher tous les conseils de quartier, les mairies, les associations et les élus quelle que soit leur famille politique.

Les statuts et l'esprit même de l'association ne limitent pas les adhésions aux seuls conseils de quartier comme c'est le cas avec l'actuelle commission qualité de l'air de Lyon 4-1-9. L'association est ouverte à tous les habitants et aux autres associations travaillant sur les mêmes thèmes. Elle peut s'adresser librement à tous les acteurs de la vie locale et politique, services, élus, candidats, en toute indépendance d'appartenance.

- Possibilité de ressources par de la publicité, par exemple une gazette avec publicité payante.

L'article 10 des statuts permet à l'association de le faire en appliquant les deux éléments suivants de la liste :

- les rémunérations perçues au titre de prestations effectuées,
- toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

- Définir avec le Conseil d'Administration une liste d'actions ordonnées.

C'est en effet l'un des deux premiers chantiers prioritaire à mettre en œuvre (avec le site WEB) pour définir les sujets à s'emparer et une feuille de route pour en préciser l'agenda. Plusieurs réunions spécifiques auront lieu à partir d'octobre 2018 en plus des réunions statutaires du Conseil d'Administration.

- Modalité de désignation des postes de président, secrétaire et trésorier.

Les articles 13 et 14 des statuts prévoient les règles suivantes :

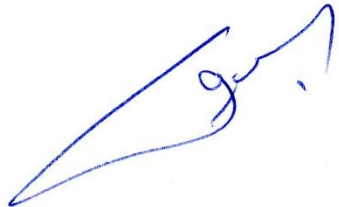
- les adhérents élisent un conseil d'administration,
- ce conseil d'administration désigne en son sein un bureau d'au moins 5 personnes aux différents postes : président, trésorier, secrétaire et simples membres.

Vu la taille prévisionnelle de l'association, le groupe de travail préparatoire n'a pas retenu l'option que ce soit d'abord un bureau qui soit élu par le conseil d'administration puis que le bureau désigne dans un deuxième temps parmi ses membres les personnes qui occuperont les postes-clés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Fait à Lyon le 24 septembre 2018

Gerard FRANÇON
Président



Jean CRIMIER
Secrétaire

